

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA VALLEE DE LA MARNE



**RAPPORT SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapport annuel de l'exercice 2013

Service Eau et assainissement
Mai 2014

SOMMAIRE

1	PRESENTATION GENERALE	4
1.1	La communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne.....	4
1.2	Fonctionnement du service assainissement sur le territoire de la CAVM.....	5
a.	Contrat de DSP	5
b.	Missions des agents de la Communauté d'Agglomération	5
2	PRESENTATION TECHNIQUE	5
2.1	Présentation générale.....	5
2.2	Zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif.....	6
2.3	La population et son raccordement.....	7
2.3.1	Charge hydraulique.....	7
2.3.2	Charges de pollution.....	7
2.3.3	Objectifs de réduction des flux de substances polluantes	7
3	MARCHES PUBLICS.....	8
4	ANALYSE FINANCIERE DU SERVICE.....	8
4.1	Description des différentes composantes.....	9
4.1.1	Fourniture de l'eau potable	9
4.1.2	Assainissement	9
4.1.3	Taxes d'environnement	9
4.2	Variations des prix des composantes et facture type pour une consommation annuelle de 120m ³	10
5	ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE	12
5.1	Orientations d'investissement.....	12
5.2	Travaux réalisés au Perreux-sur-Marne	12
5.3	Travaux réalisés à Nogent-sur-Marne	13
5.4	Tableau financier	14
5.5	Projet de travaux – Etudes préalables	14
5.6	Dépenses de fonctionnement	16
6	BILAN TECHNIQUE	16
6.1	Interventions d'urgence	16
	Nogent-sur-Marne.....	16
	Le Perreux-sur-Marne	16
	Désobstruction sur réseau	16
6.2	Contrôles de conformité.....	16
6.3	Surveillance des réseaux par inspections télévisées.....	17

6.4	Entretien des réseaux.....	17
6.5	Instruction des permis de construire.....	18
7	INDICATEUR DE PERFORMANCE.....	18
7.1	Indicateurs techniques	18
7.2	Indicateurs environnementaux.....	19
8	ANNEXE 1 : ETAT DE LA DETTE SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	20
9	ANNEXE 2 : COORDONNEES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	21

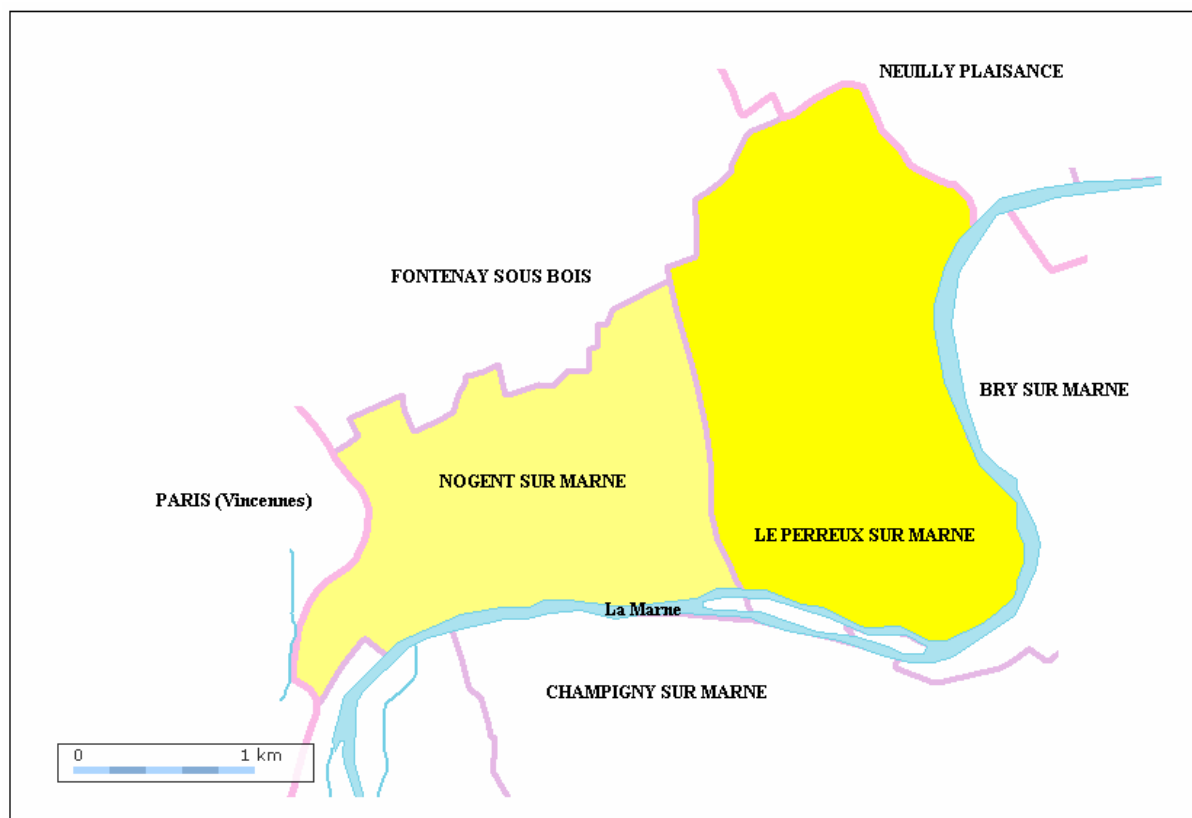
1 PRESENTATION GENERALE

1.1 La communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

La Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (CAVM) a été créée en 2000. Elle regroupe les communes du Perreux sur Marne et de Nogent sur Marne, toutes deux situées en bords de Marne. La population urbaine est estimée à 63 719 habitants (données Insee, valeur 2008).

La CAVM est chargée :

- du développement économique,
- de l'aménagement de l'espace communautaire,
- de l'équilibre social de l'habitat,
- de la politique de la ville dans la communauté,
- de la création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire,
- de la création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- de la construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs,
- de la collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères,
- de l'opération d'aménagements urbains,
- de la signalisation lumineuse tricolore,
- de l'aménagement, entretien et gestion des cimetières,
- de la sécurité incendie,
- et une compétence sur l'assainissement et les eaux pluviales.



1.2 Fonctionnement du service assainissement sur le territoire de la CAVM

La CAVM est chargée de la collecte des eaux usées et des eaux pluviales. Ses missions regroupent :

- La réalisation des réseaux et des ouvrages hydrauliques (stations de relevage, séparateurs à hydrocarbure...),
- L'amélioration des réseaux (telle que la réparation des réseaux vétustes),
- La réalisation des tests de raccordement aux réseaux d'assainissement,
- Le fonctionnement et l'entretien des réseaux et des ouvrages.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les parties fonctionnement, notamment l'entretien et la réalisation des tests, sont confiées à la société VEOLIA dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP). Ce contrat comprend l'ensemble des ouvrages d'assainissement et eaux pluviales sur le territoire de la CAVM.

a. Contrat de DSP

Le compte-rendu du délégataire est présenté au même conseil que le présent rapport.

Les missions assurées par VEOLIA sont notamment les suivantes :

- ✓ interventions d'urgence et astreintes,
- ✓ télégestion des ouvrages de pompage,
- ✓ entretien, surveillance et petites réparations des réseaux communautaires d'eaux usées et d'eaux pluviales,
- ✓ inspection télévisée des réseaux,
- ✓ vérifications des installations privatives en cas de vente (frais à la charge des propriétaires),
- ✓ vérifications des installations privatives en visites contractuelles pour des vérifications ponctuelles (frais à la charge de la Communauté d'Agglomération).

En tant que délégataire, VEOLIA doit garantir le bon écoulement des réseaux et mettre tous les moyens en œuvre pour y parvenir.

Les prestations du délégataire sont réalisées sous le contrôle des services de la CAVM.

b. Missions des agents de la Communauté d'Agglomération

Les agents de la CAVM ont à leurs charges les missions suivantes :

- suivi de la dératisation (campagne de dératisation sur l'ensemble du territoire 2 fois/an)
- suivi des travaux d'investissement,
- suivi du contrat de DSP,
- suivi des études et maîtrises d'œuvre.

2 PRESENTATION TECHNIQUE

2.1 Présentation générale

D'une manière générale, le réseau est à vocation séparative avec un écoulement gravitaire. Les réseaux d'eaux usées ont comme exutoire des réseaux départementaux et les réseaux d'eaux pluviales aboutissent soit dans des réseaux départementaux, soit en Marne. L'ouvrage XI interdépartemental qui collecte une partie importante de la Seine Saint Denis traverse toute la

communauté. Il est partiellement délesté par le collecteur Nogent-Champigny-St Maur à proximité du viaduc.

La répartition des réseaux suivant leur appartenance est la suivante:

- réseaux communautaires (gestion par la CAVM) : 64%
- réseaux départementaux (gestion par la DSEA) : 32%
- réseaux interdépartementaux (gestion par le SIAAP) : 4%

Le tableau ci-dessous donne un premier aperçu de la nature des réseaux :

	Réseaux communautaires	Réseaux départementaux	Réseaux interdépartementaux
Linéaire total	99 798 (47 584 Nogent + 52 214 Perreux)	52 145	6 411
dont eaux usées	55 891 (22 456 Nogent + 33 435 Perreux)	24 822	6 411
dont eaux pluviales	39 472 (22 404 Nogent + 17 533 Perreux)	25 378	6 411
dont unitaire	3 679 (2 433 Nogent + 1 246 Perreux)	1 945	6 411
Ouvrages divers	1 chambre à sables 11 stations de relevage d'eaux usées 18 postes de refoulement d'eaux pluviales 7 séparateurs à hydrocarbures 892 grilles avaloirs	11 chambres à sables 1 station de relevage 4 chambres de dessablement et de rétention 4 chambres de rétention 9 déversoirs d'orage 10 stations de vannage	

2.2 Zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif

Aucune zone d'assainissement non collectif n'a été définie sur la CAVM à l'issue de l'étude de diagnostic de 2003.

La situation projetée est donc d'assurer un **assainissement collectif** sur l'ensemble du territoire. Cette disposition est conforme à l'arrêté inter préfectoral n°2000/2087 du 17 octobre 2000 définissant la carte d'agglomération d'assainissement de la zone centrale de la Région Ile-de-France.

Il faut remarquer qu'afin de desservir les propriétés privées, l'obligation de la CAVM est limitée à la mise à disposition d'un réseau situé sous le domaine public et sur lequel les particuliers ont la possibilité technique de se raccorder.

Les situations suivantes ne constituent pas des impossibilités techniques de raccordement :

- parcelle relativement éloignée du réseau,
- parcelle sans limite commune avec le domaine public,

- parcelle située à une position altimétrique inférieure à celle du réseau.

Il convient donc de se rapprocher du service d'assainissement pour toute question spécifique à une parcelle particulière.

Malgré cela, le cas particulier de l'île des Loups a nécessité une étude particulière pour évaluer la possibilité de raccordement des propriétés de l'île au niveau des réseaux des quais avoisinants. Cette étude a révélée que le raccordement à l'assainissement collectif s'avère très difficile techniquement et financièrement.

C'est pourquoi, l'éventualité de déterminer une zone d'assainissement non collectif comprenant l'île des Loups est en cours d'examen.

2.3 La population et son raccordement

On dénombre environ **9 473 abonnés** au service de l'eau et de l'assainissement.

Le taux de raccordement est le rapport entre le nombre d'abonnés effectivement raccordés au réseau et le nombre d'abonnés totaux. Il est de 98,8% sur l'ensemble du territoire (étude diagnostic de 2003).

2.3.1 Charge hydraulique

Les effluents collectés sur le territoire de la CAVM s'élève à 3 127 745 m³ (données Rapport VEOLIA – Exercice 2013).

2.3.2 Charges de pollution

Le tableau ci-dessous présente un estimatif des charges de pollution produites par l'ensemble de la population de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne :

Paramètre	Valeur unitaire par habitant et par jour en grammes	Valeur totale en kg/j
M.E.S.	54	3441
D.B.O.5	70	4460
D.C.O.	120	7646
Azote	15	956
Phosphore	4	255

Les volumes journaliers collectés par les réseaux d'eaux usées et unitaires sont estimés à 9530m³ dont 7500 m³ d'eaux usées (étude diagnostic de 2003). Le taux de collecte est le rapport entre la quantité de matière polluante captée par le réseau et la quantité de matière polluante générée par la zone d'étude. Ce taux est d'environ 85%.

2.3.3 Objectifs de réduction des flux de substances polluantes

Les objectifs de réduction des flux de substances polluantes doivent être définis par un arrêté préfectoral.

L'arrêté concernant l'agglomération dont fait partie la CAVM n'a pas encore été pris, cependant une comparaison peut être établie avec les seuils fixés par l'arrêté ministériel du 2 février 1998 concernant les installations classées pour l'environnement.

Paramètre	Valeurs limites mg/l	Valeurs limites kg/j	Valeur générée par les habitants de la CAVM en kg/j
M.E.S.	600	5734	3441
D.B.O.5	800	7646	4460
D.C.O.	2000	19114	7646
Azote	150	1434	956
Phosphore	50	478	255

On constate que les flux de pollution générés par la population du Perreux-sur-Marne et de Nogent-sur-Marne ne dépassent pas les flux de pollution limites selon l'arrêté ministériel.

Concernant la pollution industrielle, il existe peu d'industriels potentiellement polluants sur le territoire de la communauté d'agglomération. Il s'agit en effet dans la plupart d'artisans (garages, pressing, boucheries...).

3 MARCHES PUBLICS

En 2013, plusieurs marchés ont été conclus pour le service assainissement :

- VALENTIN. : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement,
- Groupement S.N.T.P.P.-VALENTIN : Travaux traditionnels d'assainissement sur le territoire de la C.A.V.M,
- AMBOILE SERVICE : Dératisation,
- Conception Assainissement et Environnement : contrôles de réception des travaux,
- EGIS EAU, SAGEFE, CABINET MERLIN : Accord-cadre sur la maîtrise d'œuvre d'assainissement,
- VEOLIA EAU : Etudes des installations d'assainissement des propriétés privées du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne,
- Groupement VEOLIA EAU-HYDRATEC : Etudes des installations d'assainissement des propriétés privées du Bassin Versant Ledru Rollin (Etude réalisée en groupement de commande avec le Conseil Général du Val de Marne).

4 ANALYSE FINANCIERE DU SERVICE

Cette analyse permet de comprendre la décomposition du prix de l'assainissement, d'en expliquer la nature respective et d'en étudier la variation sur deux exercices.

La comparaison porte sur le prix de l'eau sur le territoire de la CAVM entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2013.

Le volume de référence défini par l'INSEE est de 120 m³ sur l'année, ce qui correspond à la consommation moyenne d'une famille de quatre personnes.

4.1 Description des différentes composantes

4.1.1 Fourniture de l'eau potable

Le prix de vente du mètre cube d'eau est appliqué trimestriellement au volume d'eau, relevé au compteur des abonnés ou estimé, relatif aux trois mois écoulés précédant la facture.

Il comprend deux composantes, un prix par m³ consommé et une « prime fixe ».

Cette dernière est facturée par tranche de 30 m³ et il lui est appliqué un rabais d'autant plus important que la consommation est faible. La location d'un compteur de 15 mm de diamètre est de 0,10 € par trimestre.

4.1.2 Assainissement

➤ Redevance communautaire :

Cette redevance sert à l'entretien, à l'exploitation et au développement des réseaux d'eaux usées communautaires (collecte et premier transport).

Elle est décomposée en deux parties :

- La rémunération du délégataire (VEOLIA) pour l'entretien et l'exploitation des réseaux,
- La part destinée au développement, au renouvellement et à la réhabilitation des réseaux directement gérée par la ville.

Une différence de valeur existe entre les deux villes. Elle est due différents modes de gestion du service des années précédentes : avant 2013, le service pour la commune du Perreux sur Marne était gérée en régie. Le montant de la redevance ne comprenait que la part communautaire. L'alignement direct des deux redevances aurait provoqué une très forte augmentation de la redevance au Perreux sur Marne. Par conséquent, il a été décidé de redresser la redevance du Perreux sur Marne sur plusieurs années.

➤ Redevance départementale :

Cette redevance sert à l'entretien, à l'exploitation et au développement des réseaux d'eaux usées départementaux (second transport).

➤ Redevance interdépartementale :

Cette redevance sert à l'entretien, à l'exploitation et au développement des réseaux d'eaux usées interdépartementaux (troisième transport) et des installations de traitement des eaux usées.

4.1.3 Taxes d'environnement

➤ Redevance pollution A.E.S.N. :

Cette redevance est directement liée à l'ampleur de la pollution générée par la ville et est payée par tous les abonnés à l'eau potable. L'Agence de l'Eau Seine Normandie (A.E.S.N.) la perçoit pour l'ensemble des villes et s'en sert pour financer et aider les investissements et travaux destinés à protéger la ressource eau.

➤ Redevance modernisation des réseaux de collecte A.E.S.N. :

Cette nouvelle redevance, entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2008, correspond au nouveau système de redevance établi par l'Agence de l'Eau suite à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 (loi LEMA). Cette redevance concerne uniquement les abonnés raccordés à un réseau d'assainissement public.

➤ Voies Navigables de France :

Cette taxe est destinée à financer la gestion des grandes liaisons fluviales.

4.2 Variations des prix des composantes et facture type pour une consommation annuelle de 120m³

Les tableaux suivants présentent les différentes composantes d'une facture d'eau potable :

Ville de Nogent-sur-Marne			
Désignation	Prix H.T. au 1/01/2012	Prix H.T. au 1/01/2013	Evolution
Redevance communale (part CAVM)	0,2800 €	0,3400 €	17,65%
Redevance communale (part délégataire)	0,2376 €	0,0904 €	-162,83%
Redevance communale totale (part CAVM+délégataire)	0,5176	0,4304	-20,26
Redevance départementale	0,4949 €	0,4949 €	0,00%
Redevance interdépartementale	0,8100 €	0,8580 €	5,59%
Total assainissement H.T.	1,8225 €	1,7833 €	-2,20%
Redevance pollution AESN	0,3990 €	0,4000 €	0,25%
Redevance modernisation des réseaux AESN	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
Taxe Voies Navigables de France	0,0200 €	0,0150 €	-33,33%
Total Pollution H.T.	0,7190 €	0,7150 €	-0,56%
Production et distribution de l'eau potable	1,4425 €	1,2816 €	-12,55%
Total H.T.	3,9840 €	3,7799 €	-5,40%
T.V.A. 5,5 % (sur l'ensemble pour 2012 et sur les parts distribution et pollution à partir de 2013)	0,2191 €	0,1098 €	-99,52%
T.V.A. 7%(sur la part assainissement à partir de 2013)	0,00 €	0,1248 €	100,00%
T.V.A. Totale	0,2191 €	0,2346 €	6,62%
TOTAL T.T.C (hors abonnement)	4,2031 €	4,0145 €	-4,70%
Facture moyenne pour 120 m3 au 1er janvier 2012			504,37 €
Facture moyenne pour 120 m3 au 1er janvier 2013			481,75 €
Soit une économie de			22,63 €

Ville de Le Perreux sur Marne			
Désignation	Prix H.T. au 1/01/2011	Prix H.T. au 1/01/2012	Evolution
Redevance communale (part CAVM)	0,2400 €	0,2400 €	0,00%
Redevance communale (part délégataire)	0,0000	0,0904	100,00%
Redevance communale totale (part CAVM+délégataire)	0.2400	0,3304	27,36%
Redevance départementale	0,4949 €	0,4949 €	0,00%
Redevance interdépartementale	0,8100 €	0,8580 €	5,59%
Total assainissement H.T.	1,5449 €	1,6833 €	8,22%
Redevance pollution AESN	0,3990 €	0,4000 €	0,25%
Redevance modernisation des réseaux AESN	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
Taxe Voies Navigables de France	0,0200 €	0,0150 €	-33,33%
Total Pollution H.T.	0,7190 €	0,7150 €	-0,56%
Production et distribution de l'eau potable HT	1,4425 €	1,2816 €	-12,55%
Total H.T.	3,7064 €	3,6799 €	-0,72%
T.V.A. 5,5 % (sur l'ensemble pour 2012 et sur les parts distribution et pollution à partir de 2013)	0,2039 €	0,1098 €	-85,68%
T.V.A. 7%(sur la part assainissement à partir de 2013)	0,0000	0,1178	100,00%
T.V.A. Totale	0,2039 €	0,2276 €	10,43%
TOTAL T.T.C (hors abonnement)	3,9103 €	3,9075 €	-0,07%

Facture moyenne pour 120 m3 au 1er janvier 2012	469,23 €
Facture moyenne pour 120 m3 au 1er janvier 2013	468,91 €
Soit une économie de	0,33 €

Le nouveau contrat de délégation signé par le SEDIF avec VEOLIA, a permis d'engendrer une baisse de plus de 12 % sur la part Production et fourniture de l'eau potable

La baisse de la taxe des Voies Navigables de France engendre également une baisse de 0,6% les taxes de lutte contre la pollution.

Le nouveau contrat de délégation de la CAVM a lui eu des effets différents sur les deux communes membres :

- Sur Nogent-sur-Marne, la part de redevance délégataire a baissé par rapport au précédent contrat. Ainsi la redevance assainissement a diminué de 2% par rapport à l'année précédente.
- Sur Le Perreux-sur-Marne, la part communautaire n'a pas été augmentée, cependant s'ajoute la part délégataire qui n'existait pas l'année précédente. Ceci provoque une hausse de la redevance assainissement de 8%.

De plus, l'augmentation de la TVA de 5,5% à 7% sur la redevance assainissement atténue la diminution des charges comprises dans le prix de l'eau.

Ces diverses baisses et hausses des taxes ont permis d'avoir une baisse de 4,7 % sur le prix de l'eau au mètre cube à Nogent-sur-Marne et 0,07 % au Perreux-sur-Marne.

5 Eléments financiers du service

5.1 Orientations d'investissement

Les résultats de l'étude de diagnostic des réseaux d'assainissement ont été présentés au 1^{er} semestre 2004 et un schéma directeur a été établi où est indiqué un programme pluriannuel de travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement.

Ce programme, estimé à 13 392 000 € HT, a été établi de manière à respecter la capacité actuelle de financement de la CAVM (environ 2 M€ HT par an) avec un pourcentage d'autofinancement de 15%. Démarré en 2004, il devait donc s'achever au plus tôt en 2010. Ce programme n'a pas pu être respecté car des travaux non prévus se sont révélés plus urgents.

En 2013, 13 chantiers ont été réalisés :

- 8 à Nogent-sur-Marne,
- 5 au Perreux-sur-Marne.

Parmi ces travaux, 3 chantiers ont été subventionnés. Ces subventions sont de l'ordre de 30% par rapport à un plafond déterminé selon le type de travaux et le nombre d'équivalents-habitants polluants en moins dans le milieu naturel.

Les travaux d'entretien divers et les chantiers concernant les réseaux d'eaux pluviales ne sont pas subventionnés.

C'est pourquoi, seules 3 opérations ont été subventionnées (quai d'Artois, rue du Marché et Denfert Rochereau : voir ci-dessous pour l'objet des travaux).

En 2013, la CAVM a reçu l'accord de l'Agence de l'Eau sur la perception de 164 229,00 € de subventions pour des travaux.

5.2 Travaux réalisés au Perreux-sur-Marne

- Quai de l'Artois – Travaux de remplacement du réseau d'eaux usées :

Il a été entrepris des travaux de remplacement du réseau et des branchements d'eaux usées très vétustes. Ces travaux ont été réalisés en travaux traditionnels d'assainissement en tranchée car l'état du réseau ne permettait pas de réaliser de la réhabilitation en chemisage.

Etant donné la proximité de la Marne, le réseau, précédemment en grès, a été remplacé par de la fonte dont la durée de vie et la stabilité est meilleure.

- Avenue Georges Clemenceau – Travaux de remplacement d'avaloirs :

Les 2 avaloirs du carrefour des avenues Montaigne et Georges Clemenceau ont été remplacés par 4 grilles avaloirs pour améliorer l'engouffrement des eaux pluviales des voies dans le réseau d'eaux pluviales.

- Rue Denfert Rochereau - Travaux de création d'un branchement d'assainissement :

Dans le cadre des travaux de voirie de la rue Denfert Rochereau, entre l'avenue du Général De Gaulle et l'allée de Bellevue, il s'est avéré qu'une des propriété ne possédait pas de raccordement au réseau d'eaux usées. Afin d'éviter de devoir rouvrir la chaussée ultérieurement, un branchement a été réalisé au droit de la propriété.

- Rue des Fratellini – Travaux de création d'un avaloir :

Afin d'améliorer l'écoulement et l'engouffrement des eaux pluviales des voies Fratellini et Marne, un avaloir a été créé au carrefour de ces rues.

- Rue Marché – Mise en conformité des ouvrages d'eaux pluviales et remplacement du réseau d'eaux usées :

Il a été entrepris des travaux de remplacement du réseau et des branchements d'eaux usées très vétustes. Ces travaux ont été réalisés en travaux traditionnels d'assainissement en tranchée car l'état du réseau ne permettait pas de réaliser de la réhabilitation en chemisage.

De plus, le réseau d'eaux pluviales de cette voie était raccordé sur le réseau d'eaux usées de la rue de Verdun. Les travaux de mise en conformité de ce réseau par son raccordement sur le réseau d'eaux pluviales de la rue de Verdun ont également été réalisés.

5.3 Travaux réalisés à Nogent-sur-Marne

- Boulevard Gallieni – Travaux de création de 2 avaloirs :

Afin d'améliorer l'écoulement et l'engouffrement des eaux pluviales de la voie entre les rues des Héros Nogentais et Thiers, deux avaloirs supplémentaires ont été créés.

- Rue de Coulmiers – Travaux de création de 2 avaloirs :

Afin d'améliorer l'écoulement et l'engouffrement des eaux pluviales de la voie deux avaloirs supplémentaires ont été créés au carrefour des rues de Coulmiers et Louis Léon Lepoutre.

- Rue des Héros Nogentais – Remplacement de tampons :

Des tampons de regards des réseaux d'assainissement de la voie ont été remplacés dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie.

- Rue Lemancel – Travaux de création d'1 avaloirs :

Afin d'améliorer l'écoulement et l'engouffrement des eaux pluviales de la voie un avaloir supplémentaire a été créé.

- Rue Victor Basch – Remplacement de tampons :

Des tampons de regards des réseaux d'assainissement de la voie ont été remplacés dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie.

- Rue Guy Moquet – Remplacement de tampons :

Des tampons de regards des réseaux d'assainissement de la voie ont été remplacés dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie.

- Avenue Watteau – Dévoisement des réseaux d'assainissement :

Dans le cadre de l'aménagement du pôle multimodal Watteau, les réseaux d'assainissement ont été déviés en prévision des travaux de création d'un parking souterrain.

Ce dévoiement a nécessité la mise en place d'un poste de relèvement et le raccordement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur un réseau d'eaux usées départemental.

Cette configuration est temporaire. Les travaux de raccordement en gravitaire des réseaux communautaires devront être effectués à la fin des travaux de réalisation du parking.

- Rue François Rolland – Travaux de remplacement des réseaux d’assainissement :

Entre les rues Leprince et Beauté, les réseaux et les branchements d’eaux usées et d’eaux pluviales étant très vétustes, des travaux de remplacement ont été réalisés. Ils ont été entrepris en travaux traditionnels d’assainissement en tranchée car l’état du réseau ne permettait pas de réaliser de la réhabilitation en chemisage.

5.4 Tableau financier

- Budget assainissement

Secteur	Désignation	Montant K€ T.T.C.
Le Perreux-sur-Marne	Quai de l'Artois	1 010,09
	Rue Denfert Rochereau	15,93
	Rue du Marché	150,00
Nogent-sur-Marne	Rue des Héros Nogentais	3,19
	Rue Victor Basch	2,74
	Rue Guy Moquet	1,82
	Avenue Watteau	206,33
	Rue François Rolland	257,04
Total		1 647,14

- Budget principal : travaux sur les réseaux d’eaux pluviales

Secteur	Désignation	Montant K€ T.T.C.
Le Perreux-sur-Marne	Avenue Georges Clemenceau	5,52
	Rue des Fratellini	29,62
Nogent-sur -Marne	Boulevard Galliéni	16,88
	Rue de Coulmiers	4,35
	Rue Lemancel	5,65
	Rue Watteau	194,67
	Rues François Rolland	109,98
Total		366,66

5.5 Projet de travaux – Etudes préalables

Les projets de travaux sont les suivants :

- Remplacement ou réparation de canalisation d’eaux usées en mauvais état,
- Création, remplacement ou réparation de branchements d’assainissement,
- Création de bassin de rétention des eaux pluviales,
- Mise en place de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales,
- Mise en séparatif de réseaux d’assainissement.

Au cours de l'exercice 2013, les études nécessaires à la programmation de futures opérations ont été réalisées.

Au Perreux sur Marne, les études ont été les suivantes :

- Dans le cadre du marché d'études - enquêtes parcellaires avec VEOLIA (CA1025) :
 - Enquêtes rue Georges Guynemer,
 - Enquêtes rue des Pâquerettes,
 - Enquêtes rue de la Cascade,
 - Enquêtes rue Pierre Barbaret,
 - Enquêtes rue de l'Orangerie,

- Dans le cadre du marché d'études - enquêtes parcellaires Bassin Versant Ledru Rollin avec le groupement VEOLIA-HYDRATEC (CA1206) :
 - Enquêtes rue Gilbert Médéric,
 - Enquêtes rue de la Ferme,
 - Enquêtes allée du Square,
 - Enquêtes rue des Champs,
 - Enquêtes rue Thillard,
 - Enquêtes rue de Nancy,
 - Enquêtes rue Charles Ollier,
 - Enquêtes rue de Colmar,
 - Enquêtes rue de Metz,
 - Enquêtes rue de Belfort,

- Dans le cadre de la Délégation de Service Public par VEOLIA :
 - Inspection télévisée rue de la Marne,
 - Inspection télévisée rue Georges Guynemer,
 - Inspection télévisée rue des Pâquerettes,
 - Inspection télévisée villa de la Garenne,
 - Inspection télévisée rue de la Station,
 - Inspection télévisée avenue Lamartine,
 - Inspection télévisée allée des Castors,
 - Inspection télévisée allée des Ormes,
 - Inspection télévisée rue de l'Orangerie,
 - Inspection télévisée rue Pierre Barberet,
 - Inspection télévisée rue de la Cascade,
 - Inspection télévisée rue Ampère,
 - Inspection télévisée avenue du Maréchal Joffre, entre les voies Jean-Baptiste Lanoz et Montaigne,

- Dans le cadre de diverses études et maîtrises d'œuvres :
 - Maîtrise d'œuvre rue Coli (par EGIS),
 - Etudes géotechniques rue Coli (par SEMOFI),
 - Etude hydraulique du Bassin Versant des Joncs Marins (par SAFEGE),
 - Diagnostique assainissement quai de l'Artois, entre l'allée Guy Moquet et le Pont de Bry.

A Nogent-sur-Marne, les études ont été les suivantes :

- Dans le cadre du marché d'études - enquêtes parcellaires avec VEOLIA (CA1025) :
 - Rue des Héros Nogentais, entre les rues André Pontier et Jeu de l'Arc,

- Dans le cadre de la Délégation de Service Public par VEOLIA :
 - Inspection télévisée rue Agnès Sorel.

5.6 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement permettent d'entretenir les réseaux d'assainissement par un curage préventif et curatif, ainsi que tous les ouvrages y attendant (avaloirs, poste de relèvement des eaux usées et pluviales...). Elles permettent également de procéder au remplacement de pièces de voirie vétustes telles que les avaloirs et les regards de visite et d'engager des inspections télévisées des réseaux.

Ces dépenses sont réalisées par VEOLIA dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Pour la partie assainissement, VEOLIA finance ces travaux par la part délégataire de la redevance assainissement.

Pour la partie eaux pluviales, la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne verse une rémunération annuelle de 125 000 €HT.

6 Bilan technique

6.1 Interventions d'urgence

	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Désobstruction sur réseau	2	6
Dégorgements de branchements	6	13
Dégorgements de grilles ou d'avaloirs	9	2
Total	17	21

Par rapport à l'année dernière, les chiffres restent stables sur la commune de Nogent-sur-Marne et une baisse est constatée sur le Perreux-sur-Marne (47 en 2012 contre 21 en 2013).

6.2 Contrôles de conformité

	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Nombre de propriétés vérifiées	73	114
Nombre d'installations vérifiées conformes	22	39
Nombre d'installations vérifiées non conformes	1	74
Nombre d'installations mises en conformité en 2013 et après la vérification	7	18

Par rapport à 2012, le nombre de tests de raccordement aux réseaux d'assainissement est en baisse de 24 % (232 en 2012 – 187 en 2013).

On observe une baisse de 42% du nombre de propriétés conformes.

Depuis janvier 2013, VEOLIA réalise les vérifications des installations d'assainissement privées prévues au contrat de DSP (visites lors des ventes, et visites dites « contractuelles » pour des vérifications ponctuelles à la demande de la Communauté d'Agglomération).

Avant 2013, la CAVM qui réalisait les tests considéraient que l'absence de regard en limite de propriété ne constituait pas un élément de non-conformité. Cela était indiqué comme un élément manquant et rappel que la Communauté d'Agglomération ne pouvait intervenir en cas d'obstruction du branchement si ce regard est inexistant.

Or, ces regards en limites de propriété font partis des prescriptions du règlement de services. VEOLIA indique donc cela en non-conformité. Cette non-conformité représentant 42 % des cas, cela augmente alors en conséquence le nombre de propriétés considéré non conformes.

Le nombre des propriétés qui se sont mises en conformité en matière d'assainissement est quand à lui en hausse.

Etant donné que dans le nouveau règlement de service, institué en janvier 2013, il a été établi un article spécifique demandant à ce que les vérifications des installations d'assainissement soient systématiquement réalisées en cas de vente d'une habitation. Ces vérifications sont faites par VEOLIA dans le cadre de la DSP. L'établissement de certificats de non-conformité incite les propriétaires à réaliser les travaux avant la vente afin d'obtenir un certificat de conformité.

6.3 Surveillance des réseaux par inspections télévisées

	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Linéaire des réseaux inspectés en 2012	388 ml	4 000 ml
Linéaire des réseaux inspectés en 2013	64 ml	3 623 ml

Les études diagnostic telles que l'inspection télévisée des réseaux sont orientées vers l'identification de l'état physique et l'élimination des eaux parasites.

Ces études servent également à vérifier le fonctionnement des réseaux.

Le linéaire inspecté varie d'une année à l'autre en fonction des impératifs.

La commune du Perreux sur Marne étant nouvellement intégré au contrat, les réseaux sont moins connus et ont nécessité plus d'inspection que sur Nogent sur Marne.

En 2012, la CAVM avait un marché spécifique pour les inspections télévisées sur la commune du Perreux sur Marne. Les linéaires inspectées en 2012 et 2013 sont

6.4 Entretien des réseaux

	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Curage des réseaux en 2012	630 ml	6 000 ml
Curage des réseaux en 2013	2 545 ml	6 189 ml

Les réseaux d'assainissement et leurs ouvrages nécessitent un entretien régulier et préventif afin d'éviter les obstructions.

Le curage préventif a augmenté sur les réseaux de Nogent sur Marne et reste stable sur le Perreux sur Marne.

6.5 Instruction des permis de construire

	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Nombre de permis de construire en 2012	65	82
Nombre de permis de construire en 2013	20	32

On observe une diminution importante du nombre de permis de construire instruits par rapport à 2012.

7 Indicateur de performance

Afin de permettre l'évaluation de la qualité du service, d'en suivre l'évolution et de fixer les objectifs à atteindre en termes d'amélioration, des indicateurs de performance ont été mis en place au cours de l'exercice 2004.

7.1 Indicateurs techniques

	Valeur 2010	Objectif	Valeur critique
Taux d'interventions curatives	0,5	0.5	1
Taux de curage préventif	8 %	25 %	10 %
Taux de vétusté	11 %	5 %	10 %

En 2013, il y a eu 38 demandes d'interventions d'urgence, soit 39 % de moins qu'en 2012.

Le taux de curage préventif réalisé pour 2013 est faible par rapport à la valeur « objectif » mais il est en augmentation par rapport à 2012.

Le taux de vétusté des réseaux de la CAVM est particulièrement important et confirme la nécessité de réaliser des investissements en matière de renouvellement et de réhabilitation des réseaux.

En 2013, le montant des travaux investi pour le renouvellement des travaux correspond à 76 % du montant global du budget d'investissement.

Cependant ces travaux ne modifient pas le taux de vétusté car ces travaux de réparation n'étaient pas indiqués dans le diagnostic de 2004. Les travaux de 2013 se sont révélés nécessaires suite à des inspections télévisées préalable à des travaux d'aménagement de voirie.

METHODE DE CALCUL

Le taux d'interventions curatives traduit les problèmes de continuité du service public en rapprochant le nombre d'obstructions du linéaire total de réseaux d'assainissement non visitables.

$$T.I. = \frac{\text{Nombre d'obstructions sur les réseaux d'assainissement}}{\text{Longueur totale des réseaux d'assainissement en kilomètres}}$$

Le taux de curage préventif traduit l'effort de la collectivité pour éviter les obstructions des réseaux en comparant le linéaire de réseau nettoyé et le linéaire total.

$$T.P. = \frac{\text{Longueur de réseau d'assainissement ayant fait l'objet d'un curage préventif}}{\text{Longueur totale des réseaux d'assainissement}}$$

Le taux de vétusté est issu de l'étude de diagnostic réalisée en 2004. L'étude a conclu à la nécessité de réhabiliter ou de renouveler une partie du patrimoine.

$$T.V. = \frac{\text{linéaire de réseau à renouveler suivant l'étude de diagnostic}}{\text{linéaire total du réseau}} \times 100$$

7.2 Indicateurs environnementaux

	Valeur 2010	Objectif	Valeur critique
Taux de non-conformité	80 %	0 %	90 %
Nombre de propriétés mises en conformité en 2013	25	100	50

Le taux de non conformité est fort (cf. 6.2 de ce présent rapport)

8 **ANNEXE 1 : état de la dette sur la Communauté d'Agglomération**

9 ANNEXE 2 : Coordonnées des services d'assainissement

Mise à jour : mai 2013

Communauté d'Agglomération de la vallée de la Marne

92, avenue du Général De Gaulle
94170 Le Perreux sur Marne
Tél. : 01.48.71.59.00

VEOLIA

9, rue de la Mare Blanche
ZI de Noisiel – BP 49
77425 Marne la Vallée cedex
Tél. urgences : 0969 368 624
Tél. conformité : 0969 360 542

Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement du Val-de-Marne

Conseil Général du Val de Marne
Hôtel du Département
Avenue du Général de Gaulle
94011 Créteil
Tél. urgences : 01.45.18.34.50
Tél. répondeur astreintes : 01.43.53.08.55

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

Réseaux exploités par la D.S.E.A.
Conseil Général du Val de Marne
Hôtel du Département
Avenue du Général de Gaulle
94011 Créteil
Tél. urgences : 01.45.18.34.50
Tél. répondeur astreintes : 01.43.53.08.55